



Demande effacement casier judiciaire

Par **idao69**, le **09/12/2008** à **10:56**

j ai été condamnée en juin 2004 a 6 mois de surcis et un amende de dommages et intérêts j'aimerais savoir si mon casier s'effacera automatiquement au bout de cinq ans ou si je suis obligé de demander avec l'aide d'un avocat une non inscription au casier n°2

Par **Tisuisse**, le **09/12/2008** à **14:03**

Bonjour,

Un petit bonjour en arrivant est toujours apprécié.

Je ne comprends pas très bien votre texte.

En effet, 6 mois de sursis : je suppose que c'est 6 mois de prison avec sursis ?

Etre condamné à une amende est différent d'une condamnation aux dommages et intérêts.

L'amende est pénale, les dommages et intérêts sont civils.

En ce qui concerne l'inscription et la déinscription sur votre casier judiciaire, cela dépend si la condamnation a été prononcée par un tribunal de proximité (contravention), par un tribunal correctionnel (délit) ou par une cours d'assises (crime). Voyez donc le greffe du tribunal ou votre avocat qui vous en dira plus.

Par **idao69**, le **11/12/2008** à **19:03**

bonsoir, toutes mes excuses pour mon manque de civisme merci de m'avoir répondu j'ai été condamné par un tribunal correctionnel le 6 juin 2004 a six mois d'emprisonnement avec surcis et des dommages et intérêt pour violences volontaires merci de m'éclairer s'il vous plait